

**Résolution de Mme Liliane Johner, MM. Christian Zaugg et Gérard Deshusses:
«Fermeture du Casino suite à la décision du Conseil fédéral du 24 octobre 2001».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 6 novembre 2002)

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a pris connaissance avec consternation de la décision du Conseil fédéral du 24 octobre 2001 de dépouiller la Ville de Genève de son Casino qui existe depuis 1885.

Cette décision est lourde de conséquences, non seulement pour la Ville de Genève, son rôle sur le plan touristique national et international, mais aussi pour les 60 membres du personnel qui vont être licenciés à partir du 31 mars 2002.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève tient à protester contre la décision du Conseil fédéral qui met fin aux activités du Casino pour lequel il a réalisé des investissements importants en vue de mettre en place un établissement qui aujourd'hui réalise un chiffre d'affaires important.

La présence du Casino de Genève, dont les bénéfices servent à financer essentiellement les activités culturelles, sociales et sportives, est appréciée de la population locale tout en constituant un attrait également pour les touristes. Sa gestion est soumise à un contrôle strict des pouvoirs publics et se déroule dans l'intérêt général.

En lieu et place, le Conseil fédéral a décidé de remplacer un casino répondant aux désirs de la population et dont le statut résulte de dispositions cantonales par un casino confié à un grand groupe économique privé dont les bénéfices profiteront à des financiers au détriment d'une redistribution en faveur de la population genevoise.

Cette solution est particulièrement choquante, à l'instar de l'option prise de manière générale par le Conseil fédéral de confier la gestion de casinos à des groupes financiers étrangers, avec tous les risques que cela présuppose et que l'on a constatés.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève invite le Conseil administratif à élever une protestation auprès du Conseil fédéral, avec arguments à l'appui, en lui demandant de bien vouloir revoir sa position.